

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 13 février 2017

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 07 février 2017 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

Etaient présents : M. Robert BIDEAU, Maire.

M. Christian MOREL, Maire délégué.

Mmes et MM. Patrick PICARD, Marie LEGENDRE, Daniel CRENÉ, Arminda GUIBLAIN, Jean-Luc SALMON, Paolo ZAROS, Jeannine GUILLEMOT, Pierre MONIN, Pascale SALIGOT, Lionel DARLOT, Adjointes et conseillers municipaux avec délégation.

Mmes et MM. Annie POITOU, Jean DELAS, Christine FERNANDEZ, Jérôme DELORME, Christian DEUILLET, Florence JALOUZOT, Béatrice TAILLANDIER, Magali HIRARDIN, Daniel MARMAGNE et Geneviève SCHAAP, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et excusés : Mmes et MM. Jacky JOANNIS (pouvoir à Patrick PICARD), Annie PETIT (pouvoir à Jeannine GUILLEMOT), Marie-France PRIVÉ (pouvoir à Marie LEGENDRE) et Yves SCALABRINO (pouvoir à Daniel MARMAGNE) et Sébastien LE CANN

Secrétaire de séance : Magali HIRARDIN

Monsieur le maire ouvre la séance à 20H15.

ADMINISTRATION GENERALE - Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2017

Rapporteur : Robert BIDEAU

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Maire :

- Ouvre la séance du Conseil Municipal
- Procède à la vérification du quorum
- Annonce les pouvoirs reçus pour la séance
- Invite le Conseil Municipal à nommer un secrétaire de séance
- Invite le Conseil Municipal à approuver le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2017

Magali HIRARDIN, secrétaire de séance fait l'appel. Le quorum est atteint.

Le procès-verbal du 16 janvier 2017 n'apporte aucune observation, il est adopté.

ADMINISTRATION GENERALE – Nomination des représentants aux commissions thématiques de la communauté d'agglomération

Rapporteur : Robert BIDEAU

La communauté d'agglomération de l'Auxerrois a fusionné avec une partie des communes de la communauté de communes du Pays Coulangeois au 1er janvier 2017.

Le conseil communautaire a en conséquence été renouvelé lors de la séance du 12 janvier 2017. Suite à ce renouvellement la communauté d'agglomération doit composer les commissions permanentes et thématiques lors du conseil communautaire du 16 février 2017.

Afin de représenter la commune de Monéteau aux différentes commissions, il a été décidé de désigner les conseillers suivants :

- Commission Finances et Ressources internes : M. Daniel CRENE,
- Commission Développement économique et aménagement de l'espace : M. Patrick PICARD,
- Commission Tourisme : Mme Marie LEGENDRE,
- Commission Transports : M. Paolo ZAROS,
- Commission Logement – Habitat : Mme Jeannine GUILLEMOT,
- Commission Cohésion Sociale – Equipements et services publics : Mme Arminda GUIBLAIN,
- Commission Environnement et développement durable – Opérations d'aménagement : M. Christian MOREL.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance,

PREND ACTE des représentants désignés pour chaque commission,

FINANCES – DOB – Débat d'Orientation Budgétaire

Rapporteur : Daniel CRENE

Conformément aux articles L. 2312-1 et L. 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à l'article 18 du Règlement intérieur, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés.

Suite à la longue intervention de D. CRENE, adjoint aux finances. Il a d'abord rappelé les contextes politiques et économiques internationaux et nationaux dans lequel le budget 2017 interviendrait avec localement et particulièrement, la baisse conséquente des dotations, des normes plus drastiques et coûteuses et des services nouveaux imposés.

En rappelant quelques chiffres pour la commune : 4122 habitants, superficie 1819 hectares, 53,276 km de voirie à Monéteau et 12,033 à Pien-Sougères et 389 élèves (maternelles et primaires).

D'autres chiffres : taux d'imposition – foncier bâti = 11,15% et taxe d'habitation = 11,26% ; l'encours total de la dette de Monéteau au 31/12/2016 était de 1 344 459 € soit 326 € par habitant (en 2017 le montant du remboursement du capital représentera 39,28 € par habitant).

Malgré toutes ces contraintes, le volume des investissements restera conséquent. Ces orientations budgétaires serviront de base à l'élaboration de ce budget 2017. La situation financière reste bonne et la commune pourra continuer le programme de voirie, mais des choix seront à faire, sans oublier les autres investissements nombreux et divers qui seront présentés lors de la commission des finances, et ce sans faire de nouveaux emprunts et bien entendu sans augmentation de la fiscalité locale. Les projets de cette année sont le lancement d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'un pôle enfance et le début de la troisième phase de l'assainissement de Sougères.

Les élus échangent sur les orientations proposées.

Monsieur le maire évoque les modifications vis à vis du personnel : intégration des professeurs de musique dans le personnel communal.

G. SCHAAP s'interroge concernant l'effectif de la police municipal.

A.GUIBLAIN confirme l'embauche de deux policiers municipaux suite au changement d'un agent qui a intégré le pôle culturel et au départ d'un second.

Monsieur le maire fait part qu'un policier municipal a été recruté et arrivera début avril tout en privilégiant des agents n'ayant pas besoin de faire une formation à l'inverse des gendarmes postulant qui en auraient besoin.

Monsieur le maire évoque le projet d'étude du Pôle Enfance puisqu'il faut tenir compte de l'évolution des besoins jusqu'en 2025 ainsi que de la restructuration du centre de loisirs. Il rappelle aussi les éléments présentés dans ce DOB en tenant compte de la mutualisation avec la Communauté d'Agglomération. Monéteau continuera à travailler dans le même objectif en gardant l'avantage de l'ancienne Taxe Professionnelle.

G. SCHAAP s'interroge sur les demandes de subventions pour l'assainissement de Sougères

Monsieur le maire fait part d'une réunion publique avec le Maître d'Œuvre le 23 février, du lancement des Appels d'Offres et du début des travaux fin 2017 ; les subventions sont encore à demander mais les ¾ ont déjà été versées pour les deux premières tranches. Un emprunt sera nécessaire sur le budget assainissement car il doit s'autofinancer et se faire sans augmentation de la redevance communale d'assainissement.

C.MOREL pense que G. SCHAAP parle de la subvention aux particuliers.

P.PICARD rappelle qu'une estimation des travaux avait été donnée par l'Agence de l'eau.

Monsieur le maire précise qu'il veut que cette tranche soit bouclée avant le passage de cette compétence à la CA

C.MOREL souligne le planning : remise du projet fin février 2017, consultation en mars et si les délais sont respectés, début des travaux en septembre 2017.

Monsieur le maire confirme que ces travaux viendront en coordination avec ceux du gaz mais aussi après beaucoup de vérifications des autres réseaux, notamment l'eau.

P.PICARD demande si on connaît les critères d'attributions aux communes de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Monsieur le maire répond que ces critères ne sont pas connus. Considérant que le potentiel fiscal de Monéteau étant trop important, l'Etat n'augmentera pas la DGF et nous ne pouvons prétendre aux autres aides telles que le soutien à l'investissement.

FINANCES – Tarifs municipaux 2017 espace culturel

Rapporteur : Daniel CRENÉ

L'adjoint aux finances présente les tarifs 2017 du Skénéteau, en précisant l'application de la TVA à 20% applicable lors de la location de la salle, au 1^{er} janvier 2017.

Tarifs 2017 de l'espace culturel Hors taxe, et Toutes Taxes Comprises			
Tarifs 2017			
ESPACE CULTUREL			
	HT	TVA 20%	TTC
Tarif avec configuration des gradins dépliés			
UTILISATEURS DE MONETEAU (hors particuliers)			
Associations locales par jour (semaine ou week-end, loges incluses et toute option majorée incluse) (exonération du tarif en cas de gratuité)	291.67 €	58.33 €	350.00 €
Entreprises et autres organismes privés ou publics de Monéteau			
Par demi-journée (uniquement en semaine)	333.33 €	66.67 €	400.00 €
Par journée entière en semaine	533.33 €	106.67 €	640.00 €
Par journée pour le week-end	733.33 €	146.67 €	880.00 €
UTILISATEURS EXTERIEURS (hors particuliers)			
Associations extérieures par jour en semaine	500.00 €	100.00 €	600.00 €
Associations extérieures par jour le week-end	625.00 €	125.00 €	750.00 €
Entreprises et autres organismes privés ou publics extérieurs			
Par demi-journée (uniquement en semaine)	416.67 €	83.33 €	500.00 €
Par journée entière en semaine	666.67 €	133.33 €	800.00 €
Par journée pour le week-end	916.67 €	183.33 €	1 100.00 €
Les tarifs en configuration "gradins dépliés" majorés lorsque l'utilisateur demande une ou plusieurs options ci-dessous détaillées:			
Majoration manipulation des gradins	125.00 €	25.00 €	150.00 €
Majoration montage et démontage d'une scène	208.33 €	41.67 €	250.00 €
Majoration installation et rangement des tables et chaises	125.00 €	25.00 €	150.00 €
Majoration par loge	41.67 €	8.33 €	50.00 €
Majoration présence du régisseur technique veille de location	166.67 €	33.33 €	200.00 €
Semaine = lundi, mardi, mercredi, jeudi			
Week-end = vendredi, samedi, dimanche			
Pour information : les tarifs des entrées de spectacles sont fixés par arrêté après examen en commission culture et communication			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
- FIXE les tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2017

URBANISME – Approbation de la modification simplifiée du Plan Local de l'Urbanisme relative à l'assouplissement de certaines dispositions et à sa mise à jour

Rapporteur : Robert BIDEAU

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-45 et suivants réglementant la procédure de modification simplifiée ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2014/020 en date du 17 février 2014 prescrivant une modification simplifiée du PLU suite à l'abrogation des plans d'alignement ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2016/121 en date du 28 novembre 2016 prescrivant une modification simplifiée du Plan Local de l'Urbanisme relative à l'assouplissement de certaines dispositions et à sa mise à jour ;

VU le dossier de consultation disponible en Mairie et sur son site internet ;

VU le bilan de la concertation détaillant les courriers reçus et les observations réalisées par le public ;

CONSIDERANT que la consultation du public s'est déroulée du 15 décembre 2016 au 23 janvier 2017 ;

CONSIDERANT que les remarques de la Direction Départementale des Territoires (DDT) et de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) ont été prises en compte et que les autres courriers et observations ne contiennent pas de remarque entraînant une modification des modifications proposées ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le dossier de modification simplifiée du Plan Local de l'Urbanisme, tel qu'il est annexé à la présente.

INFORME que conformément à l'article R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

INFORME que le dossier est tenu à la disposition du public à la Mairie et à la Préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture.

INFORME que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification simplifiée du PLU, sont exécutoires dès l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

URBANISME – Transmission d'un accord à la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois pour terminer la procédure de modification simplifiée du PLU

Rapporteur : Robert BIDEAU

VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article L.153-9 précisant qu'un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) peut achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme) engagée avant la date de sa création, mais que lorsque la procédure a été engagée par une Commune, l'accord de celle-ci est requis ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRCL/2015/0383 en date du 14 septembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Coulangeois par l'ajout de la compétence PLU ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRC/2016/0751 en date du 30 décembre 2016 portant création du nouvel EPCI issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois et la Communauté de Communes du Pays Coulangeois ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 13 février 2017 approuvant le dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme relative à l'assouplissement de certaines de ses dispositions et à sa mise à jour ;

CONSIDERANT que la compétence PLU est détenue par le nouvel EPCI créé le 1^{er} janvier 2017 et nommé Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE et DEMANDE à la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois d'approuver cette modification simplifiée du PLU.

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre cette délibération à la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois.

URBANISME – Acquisition de la parcelle BE 329 à la SCI du PEAGE

Rapporteur : Robert BIDEAU

La parcelle BE 329 (58 m²) est issue de la parcelle BE 262 et appartient à la SCI de PEAGE, représentée par Monsieur Jean DEBUQUOY.

Une partie de l'avenue du Luxembourg est aménagée sur cette parcelle qui est donc à intégrer dans le domaine public communal comme le reste de l'avenue.

Monsieur Jean DEBUQUOY, par son courrier en date du 25 janvier 2017, a donné son accord pour la vente de cette parcelle à l'euro symbolique.

La parcelle BE 329 se situe en zone UE du Plan Local de l'Urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle BE 329 à la SCI du PEAGE.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ou administratif à intervenir.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Rapporteur : Robert BIDEAU

Aucun droit de préemption n'est appliqué.

COMMISSIONS

Commission culture et communication du 9 février 2017

Rapporteur : Jean-Luc SALMON

La commission s'est réunie pour évoquer la parution du magazine municipal qui paraîtra toujours une fois par trimestre soit le 15 janvier, 15 avril, 05 juillet et 15 octobre et le Marché à Procédure Adaptée sera lancé en 2017.

Puis à examiner et fixer les animations communales de l'année 2017 :

- La retraite aux flambeaux du 13 juillet sera organisée comme les années précédentes, animation musicale à confirmer.
- 25 ans du jumelage Monéteau-Förhen sont prévus les 16 et 17 septembre
- 11 novembre : organisation identique avec l'orchestre Mosaïque.
- Repas communal est prévu le 9 décembre 2017 ; une réflexion est menée pour le positionner en début d'année plutôt qu'au mois de décembre.
- Conte de Noël : suivant la même organisation qu'en 2016, il aura lieu le mardi 19 décembre au Skénéteau.
- Vœux du maire auront lieu le vendredi 12 janvier 2018.

Le plan de communication et les différents partenariats du Skénéteau mis en place pour la saison culturelle 2017/2018 ont été présentés à la commission.

Enfin, la commission réfléchit sur l'opportunité d'organiser une soirée dédiée à la récompense des bénévoles, éventuellement à l'occasion des vœux du maire.

Monsieur le maire s'interroge sur le fait que Monéteau n'a pas été recontacté pour l'organisation du concert de rentrée organisé par France Bleu comme en 2014.

P. MONIN rappelle qu'en 2015, ce concert a été organisé à Gron, sans succès et France Bleu n'a pas souhaité de relancer cette manifestation.

INFORMATIONS DIVERSES

- Rappel dates élections 2017 :
 - Présidentielles : 23 avril et 7 mai
 - Législatives : 11 et 18 juin
- Monsieur le maire fait part du décès de Gérard LEJEUNE, plus connu sous le nom de Max, figure célèbre dans le monde associatif.

- L. DARLOT a participé à une réunion organisée à Chemilly sur Yonne par la Communauté de Brigade de Gendarmerie de Seignelay le mardi 7 février en présence du commandant de compagnie de la gendarmerie d'Auxerre, des maires, polices municipales de Chablis et Monéteau et autres représentants des communes.

Il donne lecture du rapport de présentation des statistiques comparatives entre 2015 et 2016 :

- * Atteintes volontaires à l'intégrité physique (vols, violences, menaces, chantages...) en baisses de 4.5%
- * Cambriolages : baisse générale de 16.9%
- * Vols liés aux automobiles : très forte baisse de 52.9%
- * Infractions relevées par action des services (recels, ports d'armes prohibés, ...) baissent de 20.1%

Un groupe de police judiciaire a été créé à la brigade de Seignelay, deux gendarmes suivent les affaires des trois compagnies.

D'autres points ont été évoqués :

- * Actions de prévention de la délinquance : patrouilles haute visibilité sur sites stratégiques ou à risques et programmation d'opérations autres que la délinquance nocturne soit un nombre total d'interventions de 766.
- * Accidents voie publique : 12 accidents recensés avec 1 mort et 19 blessés ainsi que de nombreux contrôles (infractions code de la route, alcoolémies, vitesse, ...).
- * Participation citoyenne : seulement 3 communes de la brigade de Seignelay ont signé la convention. L'objectif de ce dispositif est de renforcer les tissus entre voisins, protéger les personnes vulnérables, signaler

Il semblerait que la « Participation Citoyenne » ait un véritable impact sur la délinquance, les retours des communes concernées et les chiffres le prouvent.

Monsieur le maire remercie L. DARLOT pour ce rapport, il apprécie ses conclusions et souhaite qu'un examen de ce dossier soit relancé.

C. MOREL confirme qu'il faudra refaire une réunion élargie à tout le conseil en présence d'un représentant de la Communauté de Brigade de Seignelay.

TOUR DE TABLE

J. DELAS évoque des piquetages pour la déviation SNCF sur Jonches.

Monsieur le maire confirme que cette information lui a été transmise mais qu'il n'a pas connaissance de ces travaux

P. PICARD précise que des renseignements seront pris afin de se tenir informé.

P. ZAROS rappelle que des sondages ont été faits sur la rue du Grand Hémond pour un éventuel changement de tracé.

M. HIRARDIN fait part d'une demande des parents d'élèves concernant la traversée des enfants sur le passage piéton devant l'entrée du foyer rue d'Auxerre, devenue très dangereuse avec les travaux.

Monsieur le maire répond qu'en principe, aucun agent ne devrait faire la traversée au niveau d'un passage pour piétons surtout dans une période où les économies sont de rigueur.

P. PICARD signale que le contrôle de vitesse des véhicules circulant rue de l'Ermitage fait état de 70% des véhicules qui roulent à plus de 70 km/heure.

C.MOREL signale qu'il y a eu aussi les relevés de vitesse effectués à Pien et rappelle le manque d'éclairage à la sortie de la rue des Marronniers.

B. TAILLANDIER signale qu'il manque de l'éclairage à la sortie du Dojo.

P. PICARD fait part que les travaux au rond-point de CORA commenceront semaine 08

Monsieur le maire rappelle les prochaines réunions :

* Conseil Municipal : lundi 6 mars 2017 à 20h15
lundi 3 avril 2017 à 20h15

* Commission des Finances : mardi 14 mars 2017 à 18h30

Monsieur le maire lève la séance à 22H20